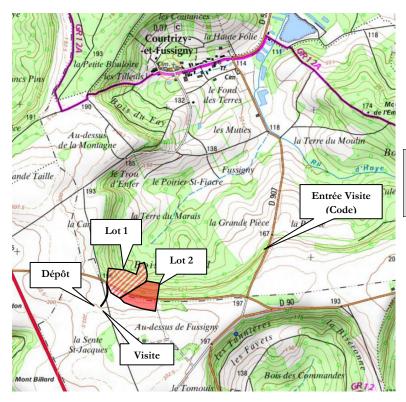
Vente Sur Pied et en Bloc



<u>Pour la couverture téléphonique</u> : aller sur site **www.monreseaumobile.fr**

Attention barrière Code 5432 en partant du bas Propriétaire GF du Bois Goulard Certification non Département Aisne (02)

LocalisationLaon Sud-EstCommuneCourtrizy et Fussigny

Lieu-ditBois GoulardCoordonnés GPSLongitude : 3,796301°(Degrés Décimaux)Latitude : 49,50935°

Point de Rencontre Sécurité Conseillé Mairie de Courtrizy et Fussigny

Essence principale Frêne et BIBE
Volume présumé 90 m3 et 600 T
Nombre d'arbres 81

Volume moyen 1,12 m3

Nature coupe Lot 1: coupe à blanc

Parcelles PSG 2p et 3p

Surface 6,5 hectares environ Limites chemins et peinture

Marquage <u>Lot 1</u>: 2 traits à la peinture rose

Lot 2: ronds à la peinture rose au

corps

RéservesLat 2 : tous les arbres non marqués
Visite se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par JMP et LE Expert SAS Cegeb

68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20

Mel: secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB Conditions particulières du 26 juin 2019

		Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
Lot	Essence	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Frêne			3	18	17	7	4		1						50	56	1,12
	Chêne						2		1							3	5	1,66
2	Frêne			5	4	12	4	2								27	28	1,04
Observations:		<u>Lot 1 : ±</u> 600 tonnes de BIBE ; <u>Lot 2 :</u> 1 érable sycomore de Ø 45 cm													81	90	1,12	

Clauses particulières

Exploitation: Enlèvement de tous les produits – recépage rez de terre Soigné. Mis en tas ou en andain des rémanents. Terrain apte à la replantation.

Débardage: par temps sec ou de gel, par le chemin de limite entre les

parcelles 1 et 2.

Stockage: sur la plaine à l'ouest

Délai d'exploitation : 15 septembre 2020 **Délai d'enlèvement** : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non Paiement : 100 % au comptant

Caution: 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO: payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur La caution

